



Mardi 12 Juillet 2011 à 10h00

Commission Locale de l'Eau du SAGE Midouze

Installation de la CLE pour la période 2011-2017

Date d'invitation : 27 Juin 2011

Pièces jointes :

- **Liste d'émergence** disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, rubrique du SAGE Midouze <http://www.institution-adour.fr/index.php/sage-midouze.html> dans la partie « Comptes-rendus des réunions »
- **Diaporama présenté** disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, rubrique du SAGE Midouze <http://www.institution-adour.fr/index.php/sage-midouze.html> dans la partie « Comptes-rendus des réunions »
- **Règles de fonctionnement de la CLE Midouze** disponibles en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, rubrique du SAGE Midouze <http://www.institution-adour.fr/index.php/sage-midouze.html> dans la partie « Comptes-rendus des réunions »

Liste de présence : cf. liste d'émergence

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Midouze s'est réunie le Mardi 12 Juillet 2011 en salle Lacataye au Conseil Général des Landes, Mont de Marsan.

40 membres de la CLE sur 51 sont présents. Le quorum des 2/3 est atteint.

Mme RAMES, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes et agissant en représentante du Préfet des Landes, introduit la séance et remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion. Elle informe que l'objectif de cette réunion de CLE est de procéder à son installation pour la période 2011-2017.

Mr SUBSOL, Président de la CLE pour la période 2005-2011, intervient pour faire un bilan des six années de travail écoulées. Il rappelle que ce processus est assez long car une attention particulière a été portée sur la concertation et la participation de tous à la construction du SAGE. De plus, des études ont été menées pour fonder ce travail sur des bases solides et objectives. Le travail de la CLE doit se poursuivre pour terminer l'élaboration du SAGE et passer à sa mise en œuvre.

Mme RAMES présente ensuite l'ordre du jour :

- Point sur le SAGE : objectif, avancée, fonctionnement
- Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- Installation de la CLE : Président, Vice Président, bureau, commissions
- Présentation de l'avancée du travail sur le PAGD
- Calendrier prévisionnel

Point sur le SAGE

Mlle BAREILLE présente les objectifs d'un SAGE, l'avancée du SAGE Midouze depuis 2004 et le fonctionnement d'un SAGE, ainsi que la composition de la nouvelle CLE arrêtée le 22 juin 2011 par le Préfet des Landes.

Elle précise à nouveau que la représentation au sein du collège 2 est non nominative. Une personne de la structure, technicien ou élu, peut venir siéger et voter en réunion de CLE.

Adoption des règles de fonctionnement

Mlle BAREILLE indique qu'on parle dorénavant de règles de fonctionnement et non plus de règlement intérieur pour la CLE afin de ne pas commettre de confusion avec le règlement du SAGE, document associé au PAGD introduit par la LEMA de 2006.

Elle présente ensuite quelques points des règles de fonctionnement :

- la notion de suppléants n'existe plus, il n'y a dorénavant que des membres titulaires au sein des CLE ;
- un membre de la CLE peut donner mandat à un autre membre appartenant au même collège en cas d'indisponibilité. Chaque personne membre de la CLE ne peut recevoir qu'un seul mandat. Il est nécessaire d'envoyer un courrier ou email à la personne mandatée et à l'animatrice du SAGE ;
- conformément à l'article 10 des règles de fonctionnement, des personnes non membres de la CLE peuvent assister aux réunions sur invitation du Président en qualité d'observateurs ;
- la CLE doit élire un Président et un vice-président parmi et par le collège 1.

Aucune remarque n'est émise sur ces règles de fonctionnement.

Mme RAMES consulte la CLE pour l'adoption des règles de fonctionnement :

→ 40 votes POUR ; 0 vote CONTRE ; 0 abstention.

Les règles de fonctionnement de la CLE sont adoptées.

Installation de la CLE

➤ Election du Président

Mr Marc PAYROS, conseiller général du canton d'Aignan dans le Gers et membre de la CLE représentant l'Institution Adour, présente sa candidature à la Présidence de la CLE du SAGE Midouze.

Mme RAMES interroge le collège 1 pour connaître d'éventuels autres candidats. Aucune autre candidature n'est manifestée.

Mme RAMES procède au vote pour l'élection du Président de la CLE.

➔ 40 votes POUR ; 0 vote CONTRE ; 0 abstention.

Monsieur Marc PAYROS est élu Président de la CLE du SAGE Midouze.

Il remercie l'ensemble des membres présents pour la confiance qui lui est accordée ainsi que Mr SUBSOL pour le travail accompli depuis 2005. Il souhaite poursuivre ce travail pour terminer l'élaboration du SAGE dans un état d'esprit constructif et serein. Le but recherché est la préservation des milieux tout en pérennisant les usages.

➤ Election du vice-Président

Mr BROQUERES, maire de Tartas, conseiller général du canton de Tartas Est dans les Landes, présente sa candidature à la vice-Présidence de la CLE du SAGE Midouze.

Mme RAMES interroge le collège 1 pour connaître d'éventuels autres candidats. Aucune autre candidature n'est manifestée.

Mme RAMES procède au vote pour l'élection du vice-Président de la CLE.

➔ 40 votes POUR ; 0 vote CONTRE ; 0 abstention.

Monsieur Jean François BROQUERES est élu vice-Président de la CLE du SAGE Midouze.

Il remercie l'ensemble des membres présents pour la confiance qui lui est accordée.

➤ Constitution du Bureau

Mr PAYROS, nouveau Président de la CLE Midouze, procède à la constitution du Bureau.

Il est constitué de :

- 6 membres du collège 1 dont le Président et le vice-Président de la CLE
- 3 membres du collège 2
- 3 membres du collège 3

Chaque collège élit ses membres représentants au bureau.

Les quatre candidats pour siéger au bureau pour le collège 1 sont :

- Mr SOCODIABEHÉRE, adjoint à la mairie de Mont de Marsan
- Mme FLORENCE, conseillère générale des Landes
- Mr DUCLAVE maire de Magnan dans le Gers
- Mr LARRAT, Président du SIVU des berges de la Midouze

Mr PAYROS procède au vote pour l'élection de ces membres au bureau.

→ 21 votes POUR ; 0 vote CONTRE ; 0 abstention.

Les candidats pour siéger au bureau pour le collège 2 sont :

- Chambre d'agriculture des Landes
- Association de consommateurs UFC Que choisir
- SEPANSO Landes
- Fédération de pêche des Landes

Mr PAYROS procède au vote à bulletin secret pour l'élection de trois membres au bureau.

→ La chambre d'agriculture des Landes, la fédération de pêche des Landes et la SEPANSO sont élues

Les candidats pour siéger au bureau pour le collège 3 sont :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
- Direction Départementale des Territoires du Gers
- Agence de l'Eau Adour Garonne

Mr PAYROS procède au vote pour l'élection de ces membres au bureau.

→ 9 votes POUR ; 0 vote CONTRE ; 0 abstention.

➤ Constitution des commissions thématiques

Quatre commissions thématiques sont proposées pour cette nouvelle période de travail de la CLE :

- Commission quantité
- Commission qualité
- Commission milieux
- Commission usage concernant les usages AEP et tourisme-loisirs

Une feuille d'inscription aux différentes commissions thématiques circule en séance. Elles seront constituées par le Président sur avis du bureau en associant si besoin des partenaires extérieurs.

Une confirmation sera envoyée à chacun des membres de la CLE pour leur participation aux différentes commissions.

➤ **Récapitulatif**

Président de la CLE Midouze : Monsieur Marc PAYROS

Vice-Président de la CLE Midouze : Monsieur Jean François BROQUERES

Bureau de la CLE Midouze :

Collège 1 : Monsieur Marc PAYROS
Monsieur Jean François BROQUERES
Monsieur Thierry SOCODIABEHERE
Madame Maryvonne FLORENCE
Monsieur Jean DUCLAVE
Monsieur Xavier LARRAT

Collège 2 : Chambre d'Agriculture des Landes
SEPANSO Landes
Fédération de pêche des Landes

Collège 3 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Direction Départementale des Territoires du Gers
Agence de l'Eau Adour Garonne

Bilan sur l'avancée du travail sur les documents du SAGE Midouze

Mlle BAREILLE informe la CLE sur le travail réalisé depuis la réunion de CLE du 3 Mars 2011 sur les documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement). Une version V0 du PAGD a été rédigée et travaillée en comité technique. La version V1 en cours de finalisation sera diffusée à la CLE en fin d'été.

Elle présente la nouvelle organisation des mesures qui avaient été validées pour le SAGE dans une architecture propre à un PAGD. Cette architecture est encore en cours de travail et peut être modifiée par la suite.

La réflexion sur des règles envisageables pour le règlement du SAGE s'est faite en parallèle de la rédaction du PAGD.

Calendrier prévisionnel

- Mardi 12 Juillet : Réunion de CLE
- Juillet / Août 2011 : finalisation de la rédaction V1 des documents du SAGE
→ rédaction du PAGD, travail sur le règlement
- Août / début Septembre 2011 : diffusion de la version V1
→ CLE, autres partenaires, relance de l'évaluation environnementale sur cette version
- Septembre 2011 : commissions thématiques du SAGE
→ remarques et discussions
- Dernier trimestre 2011 : validation du projet de SAGE
→ PAGD, règlement et évaluation environnementale
- Début 2012 : consultation et enquête publique

En l'absence de questions supplémentaires, Mme RAMES et Mr PAYROS remercient l'assemblée et lèvent la séance.